

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant modification des articles 232 et 314 du Code pénal et 4 de la loi du 27 mai 1885. (N° 251, année 1911.)

(Nommée le 9 novembre 1911.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Théodore GIRARD.
2^e — Etienne FLANDIN. — *Rapporteur*.
3^e — RICHARD.
4^e — BESNARD.
5^e — GUILLIER.
6^e — LOUBET. *Secrétaire*
7^e — JEANNENEY.
8^e — SARRIEN. *Président*
9^e — PONTEILLE.



Séance du 10 Novembre 1911

Commission relative à la modification
des articles 232 et 314 du Code Pénal

Président M. Garron
Secrétaire M. Coubet

Les premiers examens du projet de loi a
été et les deux membres de la Commission font
connaître les sentiments ^{des membres des} bureaux qui les
ont dirigés.

Les articles 1, 2 sont acceptés par
la Commission

L'article 3 fut l'objet de discussion à laquelle
participent MM. Flandres, Garron, Guid,
Bernard

La Commission désigne M. Flandres
comme rapporteur qui est chargé de
voir M. Maréchal pour le fond des amendements
proposés sur les articles 232 et 314
à l'article 3.

Le Président

Garron

Le Secrétaire

Coubet

Séance du 30 Novembre

Président M. Garron
Secrétaire M. Coubet
Les membres sont présents.

M. Garron a lu le rapport de la Commission et a
retenu la Chambre pour la discussion du
budget sur l'administration pénitentiaire.
La séance est levée à une date ultérieure.

Le Président
Garron

Le Secrétaire
Coubet

Seance du 7 X^{bre} 1801

Président M. Larrey

Secrétaire M. Lottin

Monneur le Garde des Sceaux assiste à la séance

sur la proposition de M. Flandin, Guellier, Besuzet Portelle.

M. Flandin chargé du Rapport combat le texte voté par la Chambre des députés.

Monneur le Garde des Sceaux s'explique sur le projet ¹ ² ³ ⁴
~~de~~ ⁵ ⁶ ⁷ ⁸ ⁹ ¹⁰ ¹¹ ¹² ¹³
 § fabrication de la monnaie et la fabrication de l'argent, il fait l'histoire de la proposition et des divers projets déposés sur le même sujet.

Il analyse le rapport de M. Flandin soumis à la Chambre des députés.

M. Flandin présente sous sa propre opinion et soumis à la Commission une nouvelle rédaction des articles à modifier. Le texte sera soumis à l'examen de M. le Garde des Sceaux qui fera connaître le ¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ¹⁹ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁴ ²⁵ ²⁶ ²⁷ ²⁸ ²⁹ ³⁰ le cas échéant les articles qui seront ensuite examinés par la Commission.

M. Flandin fait connaître un projet de rédaction au sujet des Pat d'armes

M. Guellier fait une objection sur le projet ¹ ² ³ ⁴ ⁵ ⁶ ⁷ ⁸ ⁹ ¹⁰ ¹¹ ¹² ¹³ ¹⁴ ¹⁵ ¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ¹⁹ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁴ ²⁵ ²⁶ ²⁷ ²⁸ ²⁹ ³⁰
~~M. Flandin~~ ¹⁸ ¹⁹ ²⁰ ²¹ ²² ²³ ²⁴ ²⁵ ²⁶ ²⁷ ²⁸ ²⁹ ³⁰
~~indiqué~~. Il est décidé que le projet de rédaction se fera par un Pat d'armes, (25 mots au plus).

Le Président.

Le secrétaire

L. Larrey

Lottin

Séance du 13 X^{bre} 1911

Président M. Larrieu

Secrétaire M. Coussol

M. M. Larrieu - Flandre - Recluse
Jeanneuy.
M. Coussol existant à la séance.

Monsieur Flandre donne lecture des procès-verbaux
de la séance de la garde des sceaux

L'article 1^{er} du projet modifierait l'article 232 du
Code Pénal

L'article 2^o du projet modifierait l'article 316 de C. P
L'article 3^o du projet modifierait la loi de 27 Mars 1899

M. Flandre fait la critique de ces projets et les
présente à l'approbation de la
Commission le texte par lui écrit avec Monsieur
la garde des sceaux.

Le texte des articles soumis est approuvé
par la Commission. Monsieur Flandre est chargé
de donner le rapport qui sera lu et signé au
bureau des séances.

Le Président

M. Larrieu

Le Secrétaire

M. Coussol